Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,
DE LA PECHE, DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Mission de la stratégie et des systèmes d'information
Adresse : 1 ter avenue de Lowendal
75349 PARIS 07 SP

Suivi par : Mireille TROUPEL
Tél. : 01.49.55.44.61
Fax : 01.49.55.56.17

NOTE DE SERVICE

DGER/MSSI/N2011-2031

Date: 16 mars 2011

Date de mise en application : **immédiate**
Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les Chefs des services régionaux de la formation et du développement

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés

Objet : Information des équipes pédagogiques sur l'organisation d'une session d'accompagnement à la mise en place du baccalauréat professionnel **Productions Horticoles** et précisions concernant les modalités de mise en œuvre.

Mots-clés : session**,** accompagnement, baccalauréat professionnel, productions horticoles, formation

Destinataires	
Pour exécution : Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt, Directions de l'agriculture et de la forêt, Services régionaux de la formation et du développement, Services de la formation et du développement, Établissements publics d'enseignement supérieur relevant du MAAPRAT, Établissements publics et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, Unions nationales fédératives d'établissements privés	**Pour information** : Inspection de l'enseignement agricole

Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, la mise en œuvre du cycle terminal du baccalauréat professionnel Productions horticoles sera effective à la rentrée 2011.

Afin de former les équipes pédagogiques aux évolutions de ce diplôme, une session d'accompagnement est organisée par l'ENFA. Cette session est destinée exclusivement aux établissements qui proposeront cette formation à compter de la rentrée 2011.

1) LE DISPOSITIF DE FORMATION

1.1) Objectifs :

- Présenter les enjeux de la rénovation du diplôme.
- Fournir des repères pour la mise en œuvre pédagogique de la formation dans le cadre du parcours 3 ans.
- Fournir des repères pour la mise en œuvre de l'évaluation du baccalauréat professionnel et de son articulation avec l'évaluation BEPA.

1.2) Public et conditions d'accès :

Sont conviées à cette action de formation 1 personne par établissement concerné, voire 2 personnes (dans la limite des places disponibles). Seront retenus prioritairement les enseignants de modules professionnels.

Pour les établissements ayant plusieurs voies de formation (initiale et apprentissage par exemple) pour une même option, seule une personne sera retenue.

Pour les DOM : une personne par établissement concerné.

1.3) Dates et lieu :

La session se déroulera du lundi 23 mai 2011 (14 heures) au mercredi 25 mai 2011 (12 heures)

Lieu : *ENFA (Toulouse)*

1.4) Programme prévisionnel de la session :

- Présentations du référentiel de diplôme dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, des documents d'accompagnement, du projet de note de service précisant l'évaluation certificative et des espaces d'autonomie.
- Travaux en ateliers sur la mise en oeuvre de l'évaluation, des stages, du ruban pédagogique, l'articulation des enseignements de 2nde et de 1ère / Terminale, lien avec l'évaluation BEPA.

L'encadrement de la session est assuré conjointement par Laurent BEDOUSSAC et Joëlle CASTELLAN (ENFA) avec la participation de l'Inspection de l'Enseignement Agricole.

2) MODALITES PRATIQUES D'INSCRIPTION

2.1) Pour les personnels de l'enseignement public :

Les inscriptions s'effectuent uniquement par Internet et par les établissements sur le site : http://www.safo.chlorofil.fr/ selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation en saisissant le code action SAFO : N° 530512/1 « Bac Pro rénové : Productions Horticoles»

L'ouverture « en ligne » des inscriptions sera effective dès la parution de la présente note de service.

Le SRFD veillera à ne donner un avis favorable qu'aux agents relevant d'établissements mettant en œuvre la formation à la rentrée 2011.

Clôture des inscriptions le vendredi 15 avril 2011

Les frais d'hébergement et de déplacement sont pris en charge par la structure organisatrice (ENFA), aux conditions et aux tarifs en vigueur.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, un courriel « valant invitation » ainsi que la demande d'autorisation de déplacements seront adressés aux participants et à l'établissement sur les messageries respectives, accompagnés d'informations complémentaires.

2.2) Pour les personnels de l'enseignement privé :

Une fiche d'inscription est jointe en annexe. Elle n'est pas en format PDF. Il est possible de la remplir directement à partir de l'ordinateur et de la scanner après signature pour faciliter les différents envois.

Pour chaque fédération, la procédure est la suivante :

- Pour les établissements relevant du CNEAP : à retourner, dûment complétée, au CNEAP.
- Pour les établissements relevant de l'UNREP : à retourner, dûment complétée, à l'UNREP.
- Pour les établissements MFR et IREO : à retourner, dûment complétée, aux fédérations régionales.

Ce sont les fédérations CNEAP – UNREP - Fédérations régionales MFR qui valident les inscriptions et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné (de préférence) à l'ENFA sur la messagerie :

formation-continue.enfa@educagri.fr

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par les fédérations nationales ou les fédérations régionales, ne seront pas prises en compte.

Il revient à chaque fédération de veiller à n'inscrire que les enseignants des établissements concernés par la mise en œuvre du Bac pro productions horticoles à la rentrée 2011.

Date limite d'envoi le vendredi 15 avril 2011

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, un courriel « valant invitation » sera adressé sur la messagerie des établissements, accompagné d'informations complémentaires.

Les frais d'hébergement et de déplacement ne sont pas pris en charge par la structure organisatrice (ENFA).

La chef de la mission de la stratégie et des systèmes d'information

Véronique LE GUEN

ECOLE NATIONALE DE FORMATION AGRONOMIQUE
TOULOUSE-AUZEVILLE

Service Formation Continue
Mmes Hélène Beillouin-Charraud ou Brigitte Lubet
 05 61 75 34 02 ou 34 73
Fax : 05 61 75 03 09
formation-continue.enfa@educagri.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PÊCHE DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE 100% nature
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

FICHE D'INSCRIPTION : Ets Privés

NOM : Prénom : Date de Naissance : (à renseigner obligatoirement) @ Prof(obligatoire):	Établissement : Adresse (postale exacte) : Fax : @ Ets (obligatoire) :
Vous êtes : Directeur adjoint : Coordonnateur de la filière : Enseignant : Autre : Discipline (s) enseignée(s) :	Structure organisatrice : ENFA TOULOUSE Code de l'action (N° SAFO) : N° 530512/1 Intitulé : Bac pro rénové : Productions Horticoles Date : du 23/05/11 (14h) au 25/05/11 (12h) Lieu : ENFA (Toulouse)
Avis du Directeur de l'établissement Date et cachet	Visa de la fédération nationale (CNEAP, UNREP) Visa des fédérations régionales (MFR, IREO) (envoi groupé) Date et cachet